



**Avis de la tenue d'une consultation publique sur le projet de *Règlement CO-2021-1159 autorisant la construction d'un bâtiment à usage mixte incluant un stationnement souterrain dans le secteur de la Place Charles-Le Moyne dans le centre-ville***

1. Lors de sa séance tenue le 18 mai 2021, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le projet de *Règlement CO-2021-1159 autorisant la construction d'un bâtiment à usage mixte incluant un stationnement souterrain dans le secteur de la Place Charles-Le Moyne dans le centre-ville*.

Résumé :

La réglementation en vigueur ne prévoit pas l'ensemble des dispositions requises pour permettre la réalisation du projet de construction d'un bâtiment à usage mixte, incluant un stationnement souterrain dans le secteur de la Place Charles-Le Moyne, tel que proposé. Le projet de règlement CO-2021-1159 vise donc à adapter la réglementation à un projet de forte densité localisé dans un contexte de centre-ville. De plus, le règlement prévoit l'ensemble des dispositions nécessaires afin de respecter les objectifs du PPU Centre-Ville.

2. Conformément à la résolution CO-215018-8.32 et à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure relative au présent règlement qui implique un rassemblement ou un déplacement de citoyens est remplacée par une consultation écrite.

Conséquemment, un document explicatif du projet de règlement sera disponible sur le site web de la Ville de Longueuil, à l'adresse suivante : <https://longueuil.quebec/fr/evenements> à compter du 26 mai 2021.

3. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 26 mai 2021 au 9 juin 2021, par l'envoi d'un courrier à la Direction du greffe, 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Québec), J3Y 9G4, Canada ou d'un courriel à l'adresse [greffe.co@longueuil.quebec](mailto:greffe.co@longueuil.quebec) en indiquant leurs nom et adresse.

4. Une copie de ce règlement peut être consultée sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en communiquant à l'adresse courriel [greffe.co@longueuil.quebec](mailto:greffe.co@longueuil.quebec), aux heures normales de bureau.

Longueuil, le 25 mai 2021  
Carole Leroux, avocate  
Assistante-greffière